



AUTOTEST DES ACQUIS EXPÉRIENTIELS EN VUE DE L'EXEMPTION DE COURS

Programme :
Cours:
Partie 1 - Profil et prérequis
Profil ciblé :

Partie 2 - Acquis d'apprentissage

je s les	on mes connaissances actuelles et mes compétences professionnelles, suis en mesure de démontrer acquis d'apprentissage suivants : ochez les cases appropriées)	Je suis très à l'aise	Je suis assez à l'aise	Je ne suis pas très à l'aise	Je ne suis pas à l'aise
1					
2					

avril 2025 1/5

Partie 2 - Acquis d'apprentissage (suite)

je : les	Selon mes connaissances actuelles et mes compétences professionnelles, je suis en mesure de démontrer les acquis d'apprentissage suivants : (Cochez les cases appropriées)		Je suis assez à l'aise	Je ne suis pas très à l'aise	Je ne suis pas à l'aise
3					
4					
5					
6					
7					

avril 2025 2/5

Partie 2 - Acquis d'apprentissage (suite)

les	lon mes connaissances actuelles et mes compétences ofessionnelles, je suis en mesure de démontrer acquis d'apprentissage suivants : ochez les cases appropriées)	Je suis très à l'aise	Je suis assez à l'aise	Je ne suis pas très à l'aise	Je ne suis pas à l'aise
8					
9					
10					

avril 2025 3/5

Partie 3 - Documents requis

Afin de compléter l'ouverture de mon dossier de RAE, je suis en mesure de fournir les documents requis suivants (en format pdf) :
Gabarit(s) à télécharger (recommandé) :

Partie 4 - Modalités d'évaluation

Modalités d'évaluation des acquis d'apprentissage visés (façons de démontrer ses compétences) :

avril 2025 4/5

Partie 5 - Conclusion de l'autotest et prochaines étapes

Pour soumettre une demande, assurez-vous d'abord de : 1 Correspondre au profil ciblé; 2 Avoir coché une majorité de réponses correspondant aux cases « Très à l'aise » et « Plutôt à l'aise » à la Partie 2; 3 Être en mesure de fournir les documents requis demandés à la Partie 3.

Important!

Cet autotest est un outil d'autodiagnostic en vue de prendre une décision plus éclairée mais ne constitue pas une démonstration formelle de vos acquis d'apprentissage expérientiels. En vue d'obtenir une exemption de cours, vous devrez démontrer que vous possédez les éléments d'apprentissage requis au seuil de réussite du cours. C'est la faculté qui vous évaluera et prendra une décision en vue de l'exemption ou non du cours visé à votre cheminement d'études.

Pour entamer le processus de reconnaissance de vos acquis expérientiels, suivez ces étapes :				
1	Soumettez votre <u>demande en ligne</u> en sélectionnant le sujet <i>Reconnaissance des acquis expérientiels</i>			
2	Joignez à votre demande cet autotest complété ainsi qu'un CV à jour (en un seul document pdf)			
3	Si vous souhaitez faire une demande pour plusieurs cours, ajouter les <u>sigles de cours</u> , dans la section Demande du formulaire			
4	À cette étape, un conseiller ou une conseillère communiquera avec vous			

Vous avez des questions?

N'hésitez-pas à <u>nous écrire</u> en sélectionnant le sujet *Reconnaissance des acquis expérientiels* et en y joignant cet autotest complété.

avril 2025 5/5